

UN GRAND PAS EN AVANT POUR LES ASSC !

Dans notre édition du 6 septembre, nous évoquions la lutte des assistant-e-s en soins et en santé communautaire (ASSC). Ces soignant-e-s se battent pour la revalorisation de leur métier ainsi que pour l'instauration d'une mise à niveau. Ces dernières semaines, le dossier a connu des avancées significatives. Le point avec Laurentina Cristina Vais, ASSC et déléguée SSP.

Votre demande d'une formation continue permettant aux ASSC d'intégrer les nouvelles compétences prévues par l'ordonnance fédérale a-t-elle été entendue ?

Laurentina Cristina Vais – Le dossier a beaucoup avancé ces deux derniers mois. Le 4 septembre, au cours d'une réunion, l'organisation genevoise du monde du travail (Or-Tra) de la santé et du social nous a présenté un module de formation, que nous avons validé. L'Office des formations professionnelle, présent à la réunion, a appuyé notre demande. Cependant, deux des plus importantes institutions dans la santé et le social à Genève continuaient à freiner, affirmant qu'elles n'appliqueraient que leur propre formation interne.

Le soir-même, nous avons tenu une assemblée générale (AG) des ASSC, avec une très bonne participation. Des collègues représentant de nombreux secteurs étaient représenté-e-s: plusieurs services des HUG, de l'Imad, des cliniques, des EMS, plusieurs foyers, etc. L'AG a mandaté le SSP pour qu'il écrive aux institutions. Objectif: leur demander si elles ont l'intention de proposer aux ASSC le module de formation de l'Or-Tra, et de le prendre en charge. Rapidement, notre lettre a reçu plusieurs réponses positives de la part des employeurs.

Le 2 octobre, vous avez rencontré le conseiller d'Etat en charge de la santé, Mauro Poggia...

La délégation de cinq ASSC a fait part de ses revendications, de ses inquiétudes et de sa volonté que toutes les ASSC formées selon l'ancienne ordonnance aient la possibilité d'accéder à un complément de formation. Nous avons remis à Mauro Poggia un document, rédigé de manière participative, faisant l'historique de la formation d'ASSC et détaillant nos tâches selon les lieux de travail. Nous avons aussi expliqué notre exigence d'une mise à niveau obligatoire, et ses raisons. Le conseiller d'Etat a salué notre démarche. Il a accepté notre proposition que les institutions – publiques comme privées – forment l'ensemble de leurs ASSC d'ici la fin 2020, au maximum, en s'alignant sur le module de l'Or-Tra – cette dernière l'a d'ailleurs déjà mis en ligne. Pour les établissements qui veulent appliquer leur formation interne, celle-ci devra être reconnue et validée par l'Or-Tra.

Cette décision nous a été confirmée par écrit. C'est une victoire importante ! Il faudra rester attentif à son application concrète, notamment au sein des établissements privés. Nous ferons le point sur la situation lors de notre prochaine AG. Il est important que le personnel soit présent en nombre et nous fasse part d'éventuels problèmes sur le lieu de travail !

Qu'en est-il de la demande de revalorisation salariale ?

Mme Fontanet, la conseillère d'Etat en charge des Finances, a répondu à notre lettre. Le contenu de sa réponse sera analysé et discuté avec les ASSC lors de la prochaine AG, le 7 novembre (18 h, dans les locaux du SSP, rue des Terreaux-du-Temple 6 à Genève).